

COMMUNE DE LONGEVELLE SUR DOUBS
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : MERCREDI 22 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-deux juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Longeville sur Doubs, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Longeville sur Doubs, sous la présidence de Monsieur Pierre-Aimé GIRARDOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8

Etaient présents : MM. ANEDDA Floriane – CHAVEY David - CLIMENT Benjamin – DUMOULIN Sandrine - FRESARD Maxime – GIRARDOT Mathieu – GIRARDOT Pierre-Aimé – GUEUTAL Didier – HELET Christine - MORENO Christine - MUGNIER Sarah – PETREMANT Charlotte - SILVANT Hervé - TUETÉY Éric

Absente excusée : CALBET Alexandra

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme PETREMANT Charlotte Didier a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 00.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 17/07/2026.

Ordre du Jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21/05/2026
- 2 – Travaux de rénovation énergétique de l'école – souscription d'un emprunt – délibération N° 2026/24
- 3 – Emploi scolaire durant les vacances d'été – délibération N° 2026/25
- 4 – Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office Nationale des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois – délibération N° 2026/26
- 5 – Rénovation énergétique de l'école – avenant mission Coordination SPS – délibération N° 2026/27
- 6 – Désignation d'un membre de la CLECT de PMA – délibération N° 2026/28
- 7 – Participation de l'Association « Plaisir et Gourmandise en France » pour l'organisation du salon des vins et de l'artisanat 2026 - délibération N° 2026/29
- 8 – Désignation de membres extérieurs au Conseil Municipal dans la commission communale « Fêtes et cérémonies – Vie sociale » – délibération N° 2026/30
- 9 – Résiliation bail commercial avec la SAS « L'instant des Saveurs » et établissement d'un nouveau bail commercial avec la SARL « Le Chalut » pour le bâtiment communal situé 25 Grande Rue – délibération N° 2026/31
- 10 – Informations Pays de Montbéliard Agglomération
- 11 – Informations Commissions Communales
- 12 – Informations travaux en cours
- 13 – Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21/05/2026

Le projet de procès-verbal de la réunion du 21 mai 2026 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire en date du 21 mai 2026.

2 – Travaux de rénovation énergétique de l'école – souscription d'un emprunt – délibération N° 2026/24

Monsieur le Maire rappelle la nécessité pour la commune de souscrire un emprunt pour les travaux de rénovation énergétique de l'école.

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : Travaux de rénovation énergétique de l'école
- Montant du capital emprunté : 200 000,00 €
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Taux : 3.720 % (fixe)
- Montant total des Intérêts : 64 567.30 €
- Montant de l'échéance : 17 637.82 €
- Mode d'amortissement : échéance constante
- Montant des frais de dossier : 240 €
- Périodicité retenue : annuelle
- Première échéance : 01/08/2027

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt décrit ci-dessus.

3 – Emploi scolaire durant les vacances d'été – délibération N° 2026/25

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'embaucher un deuxième scolaire durant les vacances d'été, ayant 18 ans révolus, à contrat à durée déterminée du 10/08/2026 au 23/08/2026 pour une durée hebdomadaire de 17.50 heures et du 24/08/2026 au 06/09/2026 pour une durée hebdomadaire de 35 h.

Il sera embauché en tant qu'Adjoint Technique, 1^{er} échelon.

4 – Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office Nationale des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois – délibération N° 2026/26

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune de Longeville sur Doubs est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 :

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 :

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

Il autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

La présente délibération sera transmise à l'ONF.

5 – Rénovation énergétique de l'école – avenant mission Coordination SPS – délibération N° 2026/27

Le Maire informe le Conseil Municipal que concernant les travaux de rénovation énergétique de l'école, il y a lieu de prolonger la mission Coordination SPS. Il présente un devis de prolongation de cette mission de l'entreprise 2 SPS de 70 200 Magny Verneis.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue, à l'unanimité, accepte de prolonger la mission Coordination SPS et autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 1 020 € HT soit 1 224 € TTC.

6 – Désignation d'un membre de la CLECT de PMA – délibération N° 2026/28

Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération N° C2026/57 du 13/05/2026, les élus communautaires de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) ont approuvé la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Il précise qu'il y a lieu de désigner un membre du Conseil Municipal pour représenter la commune de Longeville sur Doubs au sein de la CLECT.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme MUGNIER Sarah comme représentante de la commune.

7 – Participation de l'Association « Plaisir et Gourmandise en France » pour l'organisation du salon des vins et de l'artisanat 2026 - délibération N° 2026/29

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association « Plaisir et Gourmandise en France » de 68360 Soultz verse une participation à la commune, pour l'organisation du Salon des Vins et de l'Artisanat qui a eu lieu les 25 et 26 avril 2026.

Le Conseil Municipal information du Maire entendue et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le montant de cette participation qui s'élève à 730 €.

8 – Désignation de membres extérieurs au Conseil Municipal dans la commission communale « Fêtes et cérémonies – Vie sociale » – délibération N° 2026/30

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner les membres extérieurs suivants dans la Commission communale Fêtes et cérémonies – Vie sociale :

- VERON Josiane
- GOUHENANT Estelle
- GIRARDOT Christiane
- LOUVET Martine

9 – Résiliation bail commercial avec la SAS « L'Instant des Saveurs » et établissement d'un nouveau bail commercial avec la SARL « Le Chalut » pour le bâtiment communal situé 25 Grande Rue (annule et remplace la délibération du 21 mai 2026) – délibération N° 2026/31

Suite à la cessation d'activité de la SAS « L'Instant des Saveurs » le 31/10/2025, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'une part, de résilier le bail à loyer, à titre commercial, avec la SAS « L'Instant des Saveurs » et d'autre part, d'établir un nouveau bail à loyer, à titre commercial, avec la SARL « Le Chalut » qui souhaite reprendre l'activité dans le local commercial communal sis 25 Grande Rue à Longeville sur Doubs, le 1^{er} septembre 2026.

Le Maire précise qu'il convient de fixer le montant du loyer pour le local commercial et la licence IV.

Le Conseil Municipal information du Maire entendue et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le montant du loyer à :

* 800 € par mois pour le local commercial y compris la mise à disposition de la licence IV.

Le montant du dépôt de garantie sera de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un bail commercial avec la SARL « Le Chalut », chez Maître SCHOBING-CUGNEZ Marceline, Notaire à l'Isle sur le Doubs.

10 – Informations Pays de Montbéliard Agglomération

Procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 25/06/2026.

11 – Informations Commissions Communales

Commission Communication

- 46 cartes avantages jeunes ont été commandées

Commission affaires scolaires

- Compte-rendu du Conseil d'école du 23 juin 2026
- Effectifs pour la rentrée 2026 : 91 élèves
- Mme RAFFIN Corinne quitte son poste de Directrice et Mme DORNIER Géraldine reprend la direction en attente de recrutement.

Commission Fêtes et cérémonies

- Mardi 25 août de 18 h à 22 h 30 – Les Mardis Guinguettes des Francas du Doubs - vers la salle des fêtes.

12 – Informations travaux en cours

- Information concernant l'avancement des travaux de rénovation énergétique à l'école.

13 – Questions diverses

- Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner. Concernant cette vente, le Conseil Municipal n'entend pas exercer son droit de préemption.
- Des ateliers numériques gratuits et ouverts aux personnes de plus de 60 ans seront proposés aux habitants de la commune, les dates seront confirmées ultérieurement.

Les délibérations 2026/24 à 2026/31 ont été examinées au cours de cette séance.

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la Mairie le 23 juillet 2026.

La séance est levée à 20 h 00.

La secrétaire de séance,

Charlotte PETREMANT.

Le Maire,

Pierre-Aimé GIRARDOT.



